

## DELIBERATION CFVU 106-2019

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;**  
**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**  
**Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;**  
**Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la formation et de la vie universitaire le 5 décembre 2019.**

**Objet de la délibération : Modification de l'intitulé du D.U. « Adoption et Pratiques Professionnelles » - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines**

**La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 16 décembre 2019 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

La modification de l'intitulé du D.U. « Adoption et Pratiques Professionnelles » au profit de l'intitulé D.U. « Adoption, attachement et pratiques professionnelles » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

Fait à Angers, le 16 décembre 2019

**Sabine MALLET**

*Vice-présidente Formation et vie universitaire  
de l'Université d'Angers*

**Signé**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

**Affiché et mis en ligne le : 20 décembre 2019**

## Fiche de modification des maquettes de formation

- § UFR : LLSH
- § Avis favorable du Conseil d'UFR du : 09/12/2019
- § Passage à la CFVU du : 16 décembre 2019
- § Rentrée universitaire : 2019-2020

**Formation concernée** : DU « Adoption et Pratiques professionnelles »

**Nature de la modification (merci de cocher la case) :**

**Structure :**

- Création ou modification ou déplacement d'UE / EC
- Changement d'ECTS
- Mise en place ou retrait de parcours

**Modalités de contrôle des connaissances :**

- Modification des conditions de validation
- Modification de coefficient(s)
- Modification d'épreuve(s) (nature, durée...)

**Charges d'enseignement :**

- Modification du volume horaire
  - Mutualisation ou démutualisation
  - Incidence financière
- (joindre un argumentaire)*

**Autres demandes :** Modification de l'intitulé exact du diplôme. Intitulé du diplôme : DU « Adoption, Attachement et Pratiques professionnelles »

§ **Avis et remarques éventuelles de la Cellule Apogée :**

**Détail de la modification à compléter au verso :**

Une erreur de transmission semble s'être produite lors de la validation initiale de l'intitulé du diplôme, une première promotion a eu lieu en 2018, une seconde en 2019 et le nombre de candidatures retenues est suffisant pour que le seuil de rentabilité soit atteint pour la session 2020, avec donc une troisième année de fonctionnement du DU en 2020. L'ensemble des modules et enseignements du DU aborde la question des pratiques professionnelles dans les différentes situations mettant en jeu des processus de filiation

adoptive. Les stagiaires d'horizons professionnels divers peuvent ainsi questionner leurs pratiques et approfondir leurs méthodes d'intervention. De plus, ce diplôme permet aux stagiaires une spécialisation relative à la notion d'attachement, ce qui leur permet aussi d'envisager leurs pratiques professionnelles dans des situations où l'adoption n'est pas présente (par exemple le placement familial, les conflits conjugaux, la naissance de l'enfant, les troubles des apprentissages, l'accueil des familles etc.). Ce terme dans l'intitulé est donc tout aussi important et nécessaire que les autres termes.

Aussi, je souhaite une rétroactivité de cette décision impliquant la réédition de l'ensemble des diplômes délivrés avec mention de l'intitulé correct du DU « Adoption, Attachement et Pratiques professionnelles »

2017/2018	2018/2019	2019/2020
DU « Adoption et Pratiques professionnelles »	DU « Adoption et Pratiques professionnelles »	DU « Adoption, Attachement et Pratiques professionnelles »